

**CALENDRIER ANNUEL INDICATIF DES APPELS A CANDIDATURES
AUX AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE**

AIDE FINANCIERE	ETUDIANTS CONCERNES	PERIODE DE MOBILITE	LANCEMENT DE L'APPEL PAR LA DRIE	PERIODE DE DEPÔT DES DOSSIERS COMPLETS PAR LES CRIC AUX GESTIONNAIRES DE MOBILITE
Allocation ERASMUS+ Stage	Etudiants ERASMUS en mobilité Stage (Boursiers et Non-boursiers)	Dépôt au fil de l'eau		Au moins 8 semaines avant le début de la mobilité. (sauf contrainte particulière liée au déroulement du cursus, A JUSTIFIER)
Allocation ERASMUS+ Etudes	Etudiants ERASMUS en mobilité Etudes (Boursiers et Non-boursiers)	Mobilités débutant au 1er semestre	Début mars (Année N-1)	Entre mi-avril et début mai (Année N-1)
		Mobilités débutant au 2ème semestre	Début septembre (Année N)	Entre mi-octobre et début novembre
HORS ERASMUS : Aide UL (AMOBUL) / Bourse sur critère sociaux du Ministère (AMI)	Etudiants HORS ERASMUS Boursiers (AMI) et Non-boursiers (AMOBUL)	Mobilités débutant au 1er semestre (1er appel)	Début avril (Année N-1)	Au courant du mois de juin (Année N-1)
		Mobilités débutant au 1er semestre (2ème appel)	Début juillet (Année N-1)	Au courant du mois de septembre (Année N)
		Mobilités débutant au 2ème semestre (3ème appel)	Début novembre	Au courant du mois de janvier
		Mobilités débutant au 2ème semestre (4ème appel)	Début février	Au courant du mois d'avril